Le Chef de Cabinet
du Président de la République

	N°	Classement
Suite donnés		

Monsieur Henri MARTINEZ
Président de l'Union nationale des personnels
et retraités de la gendarmerie (UNPR)
7 BOULEVARD DE STRASBOURG
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Paris, le 22 MARS 2019

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu le courrier que vous avez souhaité lui adresser à l'occasion du Grand Débat National. Il m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer de toute l'attention qu'il a portée à vos préoccupations relatives aux retraités de la gendarmerie nationale, ainsi qu'à la situation des gendarmes se trouvant actuellement ~~en exercice~~.

Monsieur Emmanuel MACRON et le Gouvernement savent, croyez-le bien, ce que notre pays doit aux femmes et aux hommes qui ont servi dans les rangs de nos forces de l'ordre, ou continuent de s'engager avec dévouement et courage au service de la sécurité de nos concitoyens, en particulier dans le contexte troublé que vous évoquez.

S'agissant de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les retraités, cette mesure permet de financer l'allègement des cotisations pesant sur la population active afin de faire en sorte que le travail paye mieux, dans une logique de solidarité intergénérationnelle. Elle s'inscrit dans l'action déterminée engagée par le Président de la République depuis le début de son quinquennat et vise à permettre à chaque salarié de vivre dignement de son travail en le rémunérant mieux.

Cette décision a cependant fait naître, chez certains retraités, de légitimes inquiétudes dont vous vous faites l'écho. Aussi, attaché à ce que la contribution de chacun à l'effort collectif soit juste, le Chef de l'Etat les a entendues. C'est pourquoi il a annoncé, lors de son allocution du 10 décembre dernier, que la hausse de la CSG serait annulée pour les retraités dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 22 580 euros, ou 34 636 euros pour un couple. Pour un célibataire n'ayant pas d'autre revenu que sa pension, cela correspond à une pension mensuelle nette de 2 000 euros. Cela concerne 3,7 millions de foyers.

.../...

Ainsi, près de la moitié des foyers retraités qui ont supporté la hausse de la CSG seront ramenés au taux initial de 6,6%. Il n'y aura, *in fine*, plus que 30 % de retraités concernés par la hausse de la CSG portée à 8,3 %.

De plus, la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des Français compensera majoritairement, à terme, la perte financière liée à l'augmentation de la CSG. Conscient des difficultés auxquelles les retraités peuvent être confrontés, le Président de la République a parallèlement souhaité un renforcement de plusieurs dispositifs d'aide destinés aux plus modestes d'entre eux. A titre d'exemple, le « minimum vieillesse » ou « allocation de solidarité aux personnes âgées » (ASPA) est en cours de revalorisation de 100 euros par mois sur trois ans pour le porter à 900 euros en 2020. Ce gain de pouvoir d'achat a commencé dès avril 2018 avec 30 euros de plus par mois, au bénéfice de près de 600 000 de nos séniors, puis 35 euros en janvier 2019 et en 2020.

Par ailleurs, sur la prise en charge de la dépendance, des mesures pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées ont été annoncées. Il s'agit notamment de donner la priorité à la prévention, à domicile comme en établissement, afin de prévenir la dépendance et allonger l'espérance de vie en bonne santé. Ainsi, 15 millions d'euros ont été alloués en 2018 pour le financement des plans de prévention en EHPAD et ces moyens sont portés à 30 millions d'euros en 2019. Prévenir la perte d'autonomie, c'est aussi faire en sorte que les personnes âgées puissent rester à domicile, ce qui est majoritairement leur souhait. Pour ce faire, 100 millions d'euros sont consacrés sur 2019 et 2020 à la refonte du mode de financement de l'aide à domicile et un plan global de soutien aux aidants a été annoncé par le Gouvernement, en raison du rôle primordial joué par les familles dans l'accompagnement des personnes âgées. Enfin, Madame Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé, a lancé en octobre 2018 une vaste concertation sur le grand âge et l'autonomie, rassemblant parties prenantes et usagers. Dans ce cadre, une mission a été confiée par le Premier ministre à Monsieur Dominique LIBAULT, chargé de conduire une réflexion sur ce sujet essentiel en vue d'une réforme ambitieuse en 2019 et d'un futur projet de loi, qui aura pour objectif une société plus inclusive et plus protectrice pour les personnes âgées, en assurant de manière durable la réponse au risque de perte d'autonomie liée à l'âge.

Concernant la réforme des retraites, et en particulier vos préoccupations au sujet de l'avenir des pensions de réversion, le Chef de l'Etat tient à vous indiquer qu'il s'agit d'une rumeur totalement dénuée de fondement. Le Gouvernement n'a ainsi aucunement l'intention de remettre en cause ce dispositif dans le cadre de la réforme des retraites à venir. Cette réforme n'engendrera pas d'économies sur les personnes actuellement en retraite ou celles qui s'apprêtent à l'être. La quarantaine de régimes existants seront progressivement remplacés par un système de retraite juste, unique et transparent, afin de garantir la solidarité intergénérationnelle à laquelle Monsieur Emmanuel MACRON est particulièrement attaché. A cet égard, vous pouvez être certain que, dans le cadre de cette réforme, les pensions de réversion seront maintenues pour les bénéficiaires actuels et futurs. Chaque euro cotisé donnera droit aux mêmes prestations. C'est une exigence de justice sociale car les pensions de réversion protègent nombre de personnes de la pauvreté.

.../...